

Règlement du concours photo Saturn Luxembourg City, My Lux Photo

Article 1 : Objet

Saturn Luxembourg City situé au 45-47 avenue de la gare L-1610 Luxembourg organise un concours photo

Le concours s'intitule : « My Lux photo »

Les photos doivent être prises dans la ville de Luxembourg.

Le jeu est ouvert à toute personne sans limite d'âge. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Sont exclus les membres du jury. La participation à ce concours est gratuite. Une seule photo par participant est acceptée.

Article 2 Durée

Le jeu se déroule du 1 juillet au 31 août 2013. En cas d'impossibilité manifeste, Saturn Luxembourg City se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu à tout moment, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait sans indemniser les participants. En cas d'interruption du jeu, un communiqué sera diffusé via notre page Facebook.

Article 3 Déroulement

Pour participer il suffit d'envoyer les photos à seluxcity@gmail.com accompagné du bulletin de participation téléchargeable sur le site www.facebook.com/saturnluxcity avant le 31 août 2013.

Format de la photo : 3:2 avec bordure
Numérique (format JPEG ou TIFF: 300 dpi)

Saturn Luxembourg City se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute personne qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu.

Article 4 Droit de propriété intellectuelle

Les photos envoyées doivent être libre de droits d'auteur. Chaque participant garantit que la ou les photos envoyée(s) ne proviennent pas de tiers et qu'aucune autre copie de cette photo n'a été utilisée lors d'un autre concours. Les lauréats signeront un document officiel qui stipulera qu'ils renoncent au versement d'éventuels droits d'auteurs et à toutes autres formes de rémunération conséquente à l'utilisation des photographies par Saturn Luxembourg City. Par ailleurs, les participants permettent à Saturn Luxembourg City d'exposer, de multiplier et de publier les photos soumises à des fins propres tout en indiquant le nom de l'auteur. Les photos n'ont pas été fabriquées ou composées sur ordinateur (sauf post-traitement). En envoyant les photos, le participant marque son accord pour la publication et l'éventuelle réutilisation de la photo.

Article 5 Détermination des gagnants

Les photos sont jugées par un jury composé de 7 membres, président inclus. Les critères de sélection pour ce concours sont :

- l'originalité du motif en rapport avec le sujet du concours – voir article 1
- la réflexion et le message sortant de la photo

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Il y aura, sauf décision contraire du jury, 20 photos qui feront l'objet d'une présélection par les membres du jury et 3 photos seront choisies et récompensées.

Article 6 Dotation et modalités de remise de prix

Les lauréats seront récompensés par un prix.

Les lauréats sont avertis personnellement. Toutes les photos participantes seront publiées sur le site www.facebook.com/saturnluxcity

- 1^{er} prix : 800 € de carte cadeau
- 2^{ème} prix : 400 € de carte cadeau
- 3^{ème} prix : 200 € de carte cadeau

La présélection et sélection des lauréats se feront au mois de septembre et les résultats seront annoncés lors d'une soirée spéciale le 26 septembre 2013. Les 20 photos présélectionnées feront l'objet d'une exposition.

Les gagnants devront présenter leur carte d'identité lors du retrait des lots. Le gagnant qui ne pourrait se présenter lui-même est invité à se faire représenter par la personne majeure de son choix munie d'une pièce d'identité, de la copie de la pièce d'identité du gagnant et d'une lettre du gagnant l'autorisant à récupérer le lot.

S'il est mineur, le gagnant devra se faire accompagner d'un représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Les cartes cadeaux gagnées lors du concours devront être utilisées dans le rayon Photo du magasin Saturn Luxembourg City.

Article 7 Exonération des responsabilités

Les participants conviennent de dégager Saturn Luxembourg City ainsi que ses partenaires de toutes responsabilités résultant de blessure, de perte ou de dommage quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'acceptation, de la possession, de l'abus ou de l'utilisation de lot ou encore de la participation au jeu et de ne porter plainte de quelque façon que ce soit à leurs droits et à leurs intérêts.

Article 8 Limites de responsabilité de l'organisateur

Lors de la prise de photo, l'auteur s'engage à respecter la législation relative au respect de la vie privée des personnes concernées et par conséquent demande l'accord des parties concernées. Saturn Luxembourg City ainsi que les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit pouvant résulter de la participation au concours ou de l'utilisation des documents publiés. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Par l'envoi d'une œuvre, le participant accorde aux organisateurs du concours le droit d'utiliser le cliché à des fins de promotions, de publication et d'expositions liées aux activités de Saturn Luxembourg City. Aucune somme d'aucune sorte ne pourra être due en échange. Saturn Luxembourg City se réserve la prérogative d'annuler ce concours de plein droit pour quelle cause que ce soit. En l'occurrence aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti

aux participants de ce concours. Toute personne participant à ce concours adhère automatiquement à toutes les clauses de ce règlement.

Article 9 Publication du règlement

Le texte de ce règlement peut être obtenu sur simple demande ou téléchargeable sur la page www.facebook.com/saturnluxcity ou par courrier à l'adresse suivante Saturn Luxembourg City – 45,47 avenue de la gare – L 1610 Luxembourg

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par la société organisatrice de l'opération et leur décision sera sans appel.

Article 10 Compétence juridique

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de litige, les juridictions de Luxembourg-Ville sont compétentes.

Le présent règlement a été déposé chez Etude Carlos CALVO - Carlos CALVO - Frank SCHAAL
Huissiers de Justice situé au 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG
Adr.Postale : B.P. 2625 L-1026 LUXEMBOURG
Tél : +352 44 13 33 - 1 Fax : +352 44 18 98
info@huissier-luxembourg.com www.huissier-luxembourg.com